



Tentative d'arnaque auto école ?

Par **stopauxarnaques**, le 11/11/2011 à 12:00

Bonjour,

Ayant obtenue mon code de la route, j'ai ensuite effectuée mes heures de conduite. J'ai fait 20 h, le moniteur m'a dit que mon niveau était bon, e vais donc voir le responsable de l'auto-école pour lui demander une date de passage. Et là, il me dit qu'il faut payer 200 € pour réaliser 4 heures supplémentaires, ces heures ayant pour finalité de présenter les questions techniques (vérifications intérieures et extérieures). Je tiens à préciser que ces heures n'étaient pas mentionnées dans le contrat.

De plus nous avons un livret où sont présentées toutes les questions possibles sur ces vérifications, avec les réponses (150 questions). Donc je ne vois pas l'utilité de ces 4 heures.

Ayant donc refusé ces heures, le responsable de l'auto-école m'a alors demandé que si je voulais une date qu'il fallait que je fasse une lettre (le titre que je n'ai pas encore rédigé), écrite et signée par moi-même, devant le responsable pour lui dire que je refusais ces heures et que, en cas d'échec du permis, je n'aurai plus la possibilité de poursuivre avec cette auto-école et d'avoir un second passage. Une lettre pour décharger l'auto-école.

Mes questions sont :

- ce type de procédé est-il légal ?
- l'auto-école, en cas d'échec d'un candidat au permis de conduire une première fois, a-t-elle l'obligation de lui proposer une nouvelle date ?

Bien cordialement.